

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : **MOTO CLUB MANRE**

N° d'épreuve FFM : 348

E-mail : **contact.motoclubmanre@gmail.com**

Date : 04 juin 2023

Téléphone : 0633002872

Lieu : MANRE (08)

Organisateur technique : **SEJOURNANT ADRIEN**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

| | | |
|-----------------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Directeur de course | LAROSE Didier | Licence : 014513 |
| Président du Jury ou Arbitre* | DANEL Ludovic | Licence : 069748 |
| Membre du Jury | GABREAUX Mickael | Licence : 030570 |
| Membre du Jury | SIMON Alain | Licence : 150708 |
| Commissaire technique responsable | CARDOT.RUDDY | Licence : 315816 |
| Responsable du chronométrage | MAIERHOFER.Marcus | Licence : 362568 |

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

| NOM DE LA CATÉGORIE | AGE MINI | AGE MAXI | CYLINDRÉE | TARIF ET DESCRIPTION |
|--|-------------------|---------------------|--|-----------------------------|
| 65cc/85cc | 7 (9 ans pour 85) | 15 (11 ans pour 65) | 65cc 2T au 85cc 2T / Jusqu'au 150cc 4T | 25€ (35€ en HD) (45€ en HC) |
| LIGUE 125 2T | 13 | | 125cc 2T | 45€ (85€ en HD) (65€ en HC) |
| TROPHÉE 250cc/450cc | 15 | | 144cc 2T à 450cc 4T | 45€ (85€ en HD) (65€ en HC) |
| Ligue Grand Est 250/450c | 13* | | 125cc 2T à 450cc 4T | 45€ (85€ en HD) (65€ en HC) |
| Vétérans/Féminines/moto anciennes | 13(40 ans VET) | | 125cc à 450cc4T | 45€ (85€ en HD) (65€ en HC) |

*(13 ans 1252T et 15 ans 125cc2T)

HD = Hors Délais
HC = Hors Championnat

RÈGLEMENT PARTICULIER 2023

MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / QUAD

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation.

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **LESAGE. S (Croix Rouge)**

Nombre de secouristes **11 + 1 médecin** Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **CH Châlons-En-Champagne** Temps de trajet (en min) **40**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès : **Circuit motocross de Manre**

Nom du site **Circuit motocross de Manre**

Adresse **Lieu-dit « Saint-Hilaire », D6, 08400 MANRE**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1700**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **30m**

Longueur de la ligne droite de départ **80**

Nombre d'OCP* **21**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

ASSOCIATION MOTOCROSS CLUB

DATE: 31/03/2023



LIGUE MOTO GRAND EST

DATE: 17/04/2023
P.O. L. DANIEL
LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
64510 NOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

Fédération Française de Motocyclisme

DATE: 18/04/2023
NUMERO: 23/0409

